

## Destruction des larves de mouches et moucherons dans les locaux d'élevage :

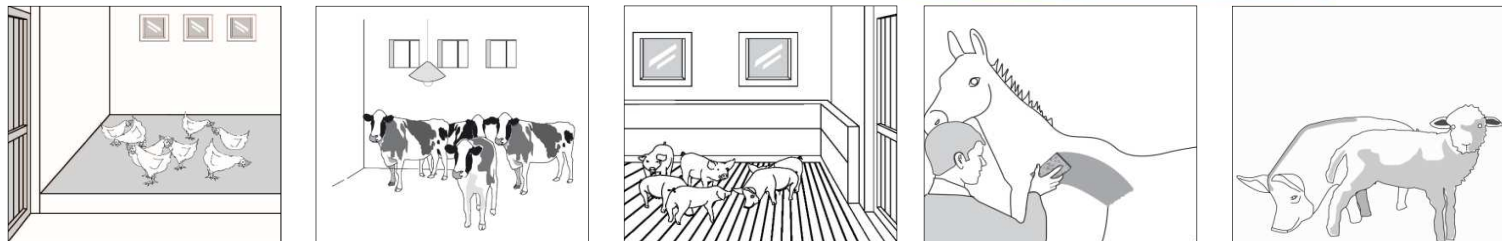
Sceau 5 kg - Sac 25 kg

- Poulailleurs
- Etables bovines
- Porcheries
- Ecuries
- Bergeries et chèvreries

**Hokoex®** contient de la cyromazine, un régulateur de croissance spécifique contre les larves des différentes espèces de mouches. Il est sans effet sur les mouches adultes.



Cyromazine 2%



Seul 20 % des mouches sont visibles. En effet 80 % des mouches sont présentes sous forme de larves. Une seule mouche peut pondre jusqu'à 1000 œufs pendant sa vie, il donc est important de traiter le problème à la source.

## Avantages de Hokoex®

- ✓ Efficace contre les larves de mouches et moucherons
- ✓ Augmentation de la productivité
- ✓ Lisier et fumier de meilleure qualité
- ✓ Diminution du risque de transmission de maladies (Brachyspira, salmonella...)
- ✓ Animaux plus calmes
- ✓ Meilleures conditions de travail pour l'éleveur

## Conditions d'utilisations

**Hokoex®** s'applique aux endroits où se développent les larves de mouches : le fumier, le lisier, la litière, les fosses et les préfosse.

**Dosage** : 250 g d'HOKOEX suffisent pour 10 m<sup>2</sup> de surface à traiter. Le produit sera appliqué en fonction du degré d'humidité des déjections.

Application	Dosage	Surface traitée
Épandage à sec	250 g	10 m <sup>2</sup>
Pulvérisateur	250g / 1 à 4 l d'eau	10 m <sup>2</sup>
Arrosoir	250 g / 10 l d'eau	10 m <sup>2</sup>

## Situations d'utilisation

- **Etables bovines, écuries, chèvreries, bergeries** : traiter une bande d'environ 50 cm le long des murs, à côté et sous les installations avec un arrosoir ou un pulvérisateur adapté. Insister également sous les auges et les abreuvoirs. Les étables à veaux et les coins veaux seront traités tous les 15 jours.
- **Etables bovines à caillebotis et porcheries à caillebotis intégral** : épandre uniformément les granulés sur la totalité de la surface.
- **Porcheries à caillebotis partiel** : le traitement se limite aux surfaces couvertes par les caillebotis ainsi que les zones périphériques des auges et des aires de repos.
- **Poulailleurs avec fosse à déjections** : épandre directement les granulés si le lisier est liquide ou humide.
- **Poulailleurs avec déjections sèches** : il est nécessaire de traiter par arrosage ou pulvérisation l'ensemble de la surface.
- **Fumiers et les fosses extérieures**: traiter les surfaces toutes les 6 semaines.

Le premier traitement interviendra idéalement après enlèvement du fumier, lisier. Ensuite renouveler toutes les 4 à 6 semaines ou dès que la couche de fumier ou de lisier a augmenté de plus de 10 cm.

